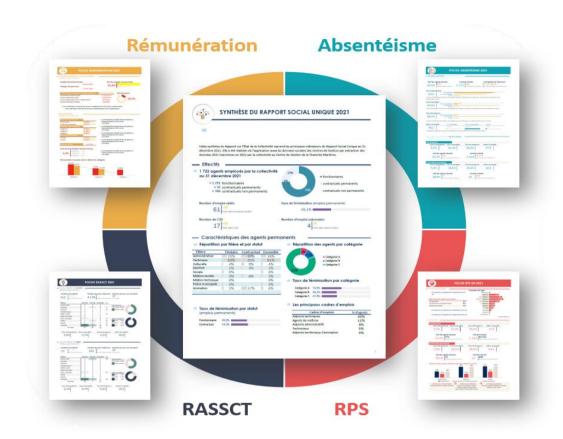
La synthèse et les focus du RAPPORT SOCIAL UNIQUE



COMMUNE DE SERRES CASTET

2024



Date de publication : 05/09/2025 Synthèse réalisée par le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques



SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024

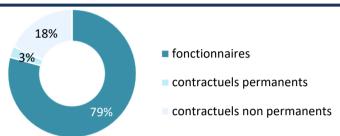


COMMUNE DE SERRES CASTET

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques.

Effectifs

- 72 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024
 - > 57 fonctionnaires
 - > 2 contractuels permanents
 - > 13 contractuels non permanents



Nombre d'emploi aidés

Part des emplois aidés (tous emplois)

Taux de féminisation (emplois permanents)

59,3%

Nombre de CDI



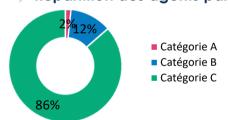
Nombre d'emploi saisonniers ou accroissement

Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Ensemble
Administrative	23%		22%
Technique	54%		53%
Culturelle	2%	50%	3%
Sociale	4%		3%
Animation	18%	50%	19%

Répartition des agents par catégorie



Taux de féminisation par catégorie

Catégorie A	0,0%
Catégorie B	71,4%
Catégorie C	58,8%

Taux de féminisation par statut (emplois permanents)

Contractuel

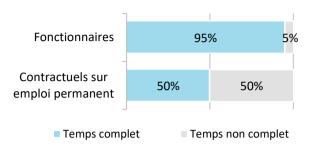
Fonctionnaire 57,9% 100,0%

Les principaux cadres d'emplois

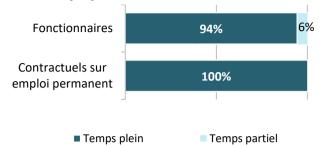
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	42%
Adjoints territoriaux d'animation	17%
Adjoints administratifs	15%
Agents de maîtrise	7%
Rédacteurs	5%

Temps de travail des agents permanents

Répartition des agents à temps complet ou non complet



 Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



 Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire Filière		Contractuel		
Culturelle	100,0%	Culturelle	100,0%		
Animation	20.0%				

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre



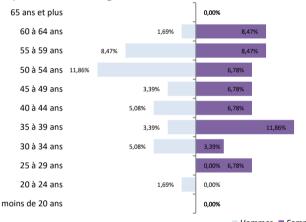
Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans

Âge moyen des agents permanents

Fonctionnaires	47,0
Contractuels sur emploi permanent	32,5
Emplois permanents	46,5

Pyramide des âges



■ Hommes ■ Femmes

Équivalent temps plein rémunéré

→ 70 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année

Fonctionnaires
 Contractuels sur emploi permanent
 Contractuels sur emploi non permanent
 Contractuels sur emploi non permanent
 Contractuels sur emploi non permanent
 Catégorie A Catégorie B Catégorie C
 Catégorie C
 Ag,5
 Ag,6
 Ag,7
 Ag,7
 Ag,7
 Ag,7
 Ag,7
 Ag,7
 Ag,7
 Ag,9
 Ag,

Positions particulières

1,7% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Agents détachés dans une autre structure
- Agents détachés dans la collectivité
- Agents mis à disposition dans une autre structure
- Agents mis à disposition dans la collectivité
- 100%

Autres positions particulières

Mouvements

Evolution des effectifs permanents

Variation des -16,9% Taux de effectifs rotation agents au 31/12/2023 31/12/2024

18 départs 📞



Principaux motifs (départs nets)

Fin de contrat (ne pas inclure les agents contractuels mis en stage dans l'année)	72%
Mutation (changement de collectivité)	11%
Décès	6%
Départ à la retraite	6%
Detacnement aans une autre structure (fonction publique d'Etat, fonction publique hospitalière : article 64 de la loi du 26 ianvier	6%

6 arrivées 🔼



Principaux motifs (arrivées nettes)

	011007
Remplaçants	67%
Article 3 hors remplaçants, retours ou réintégrations	17%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel non permanent	17%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel permanent	

Évolution professionnelle

- Part des agents avec avancement d'échelon 49,1%
- Part des agents avec avancement de grade 7,0%
- Part des agents avec promotion interne*

1,8%

- Aucune indemnité de fin de contrat n'a été versée par la collectivité
- Aucune procédure de rupture conventionnelle n'a été initiée au sein de la collectivité

Sanctions disciplinaires

sanction disciplinaire prononcée dans l'année

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires

Sanctions 1er groupe	0	0
Sanctions 2ème groupe	0	0
Sanctions 3ème groupe	0	0
Sanctions 4ème groupe	0	0

- Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires
- → Aucune sanction prononcée à l'encontre de contractuels
- Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels)

^{*}Effectif théorique d'agents permanents présents et rémunérés

^{*}Promotion interne avec ou sans concours/examen professionnel

Budget et rémunérations

→ Les charges de personnel représentent 59% des dépenses de fonctionnement

Budget de							
	fonctionnement*						
*	Montant global						

5 211 289 €

Charges de personnel*

3 072 543 €



Soit 58,96 % des dépenses de fonctionnement

Répartition de la rémunération annuelle brute des emplois permanents

Rémunération annuelle brute

DI

1 692 337 €

Rémunération statutaire 1 413 207 € Primes 229 536 €

SFT* 23 223 €

HSC 16 430 € NBI* 9 941 €

*uniquement des fonctionnaires

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents Catégorie A Catégorie B Catégorie C

	Cutc	50116 / 1	Catcb	OTTO D	categorie e		
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	
Administrative	S	-	34 068 €	-	27 298 €	S	
Animation	=	=	S	-	25 123 €	S	
Culturelle	-	-	S	-	-	S	
Incendie secours	=	-	-	-	-	-	
Médico-sociale	=	-	-	-	-	-	
Médico-technique	=	-	-	-	-	-	
Police municipale	=	-	-	-	-	-	
Sociale	=	-	-	-	29 604 €	-	
Sportive	=	-	-	-	-	-	
Technique	=	-	38 335 €	-	27 508 €	S	
Moyenne toute filière	S	-	34 208 €	-	27 105 €	29 619 €	

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

→ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 13,56 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations

Fonctionnaires	13,67%
Contractuels sur emploi permanent	11,61%
Emplois permanents	13,56%

- ➡ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires
- → Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- → 1 258,50 heures supplémentaires ou complémentaires réalisées et rémunérées
- La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels
- → Un allocataire a bénéficié de l'indemnisation du chômage (ancien fonctionnaire)

→ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

		Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents				
Montant annuel moyen par ETPR		Femmes			Hommes							
moyen par ETFK	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	-	-		S	S		-	-		-	-	
Catégorie B	3 887 €	103€	3%	6 659 €	112€	2%	-	-		-	-	
Catégorie C	3 006 €	158€	5%	3 138 €	144 €	4%	-	-		-	-	

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Absences

- En moyenne, 11,7 jours d'absence pour tout motif médical « compressible » par fonctionnaire
- En moyenne, 2 jours d'absence pour tout motif médical « compressible » par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et	3,21%	0,55%	3,12%	0,89%
accidents de travail)				
Taux d'absentéisme médical (toutes absences	3,21%	0,55%	3,12%	0,89%
pour motif médical)				
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité	3,21%	0,55%	3,12%	1,39%
et autre)	-		-	

Cf. p8 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

→ 56,94 % des agents ont eu au moins un jour de carence prélevé dans l'année

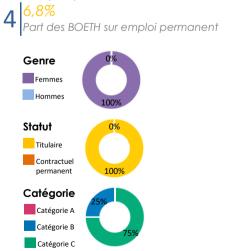
Technique

Accidents du travail Catégorie Type d'accident Genre 2 accidents du travail déclarés 3,4 accidents du travail pour 100 agents permanents 7 jours en moyenne d'absence consécutifs par accident Traiet Femmes 100% des accidents du travail concernent Service Hommes Catégorie B la filière Technique Catégorie C Filière

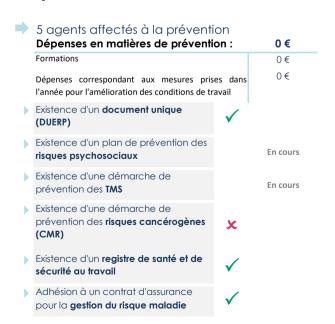
Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

Nombre de BOETH sur emploi permanent



Prévention et risques professionnels



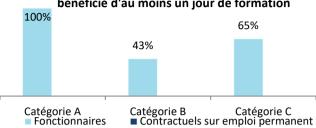
Formation

61% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Femmes 45,7%

Hommes 83,3%

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation

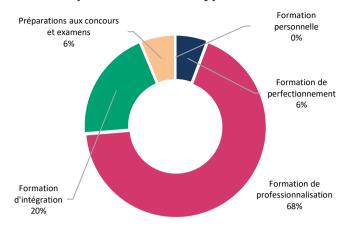


Le budget consacré à la formation est de 49 646 €

Répartition des dépenses par organisme

CNFPT au titre de la cotisation	33,6%
Autres organismes	53,9%
Formation des apprentis	5,3%
Frais de déplacement	7,2%
CNFPT au-delà de la cotisation	0.0%

Répartition selon le type de formation



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent

> 3 jours par agent

CNFPT au-delà de la cotisation

Repartition des jours de formation par o	<u>rganisme</u>
CNFPT cotisation obligatoire	69,7%
Autres organismes	30,3%
Collectivité	0,0%

0,0%

Action sociale et protection sociale complémentaire

Il existe un accord collectif sur la protection sociale complémentaire au sein de la collectivité

	Santé	Prévoyance
Montant annuel moyen par bénéficiaire	-	179€
Nombre de bénéficiaires	-	61

L'action sociale

Prestations servies directement par la collectivité	×
Prestations servies par l'intermédiaire d' un centre de gestion	\checkmark
Prestations servies par l'intermédiaire d' une association nationale	\checkmark
Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale	×

Relations sociales

La collectivité a été concernée par des grèves.

Sur mot d'ordre national	100%
Sur mot d'ordre uniquement local	0%
Non précisé, autres	0%

Nombre de réunions des instances

CST	4
CAP	0
CCP	0

La collectivité a engagé des négociations collectives.

Les principales négociations

Conditions et organisation du travail (dont actions de prévention dans les domaines de l'hygiène, de la sécurité et de la santé au travail)

Temps de travail, qualité de vie au travail, modalités de déplacements entre le domicile et le travail, impacts de la numérisation sur l'organisation et les conditions de travail

Déroulement des carrières et promotion professionnelle

Les principaux accords

Conditions et organisation du travail (dont actions de prévention dans les domaines de l'hygiène, de la sécurité et de la santé au travail)

Temps de travail, qualité de vie au travail, modalités de déplacements entre le domicile et le travail, impacts de la numérisation sur l'organisation et les conditions de travail

Déroulement des carrières et promotion professionnelle

Précisions méthodologiques

¹Formules de calcul - Effectif théorique

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2023

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2023

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

²Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence Nombre d'agents au 31/12/2024 x 365

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie. maladie professionnelle

3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)

Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

➡ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.

Date de publication : septembre 2025 Version 1



FOCUS ABSENTEISME 2024

Emplois permanents uniquement

Données globales sur l'absentéisme

*Un agent peut être compté plusieurs fois si absent sur plusieurs motifs

Poids des agents absents*

Nombre d'arrêts

Coût global de l'absence tout statut*

672 50 Nombre de jours d'absence

80 928 €

1,55% des dépenses de fonctionnement

*Nb de jours d'absence total X le coût moyen d'un agent (Charges de personnel/ETPR)

Taux d'absentéisme

3,1%

0,0%

Le taux d'absentéisme est de 3 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 3 agents a été absent toute l'année.

Taux d'exposition

Le taux d'exposition est de 56 %, cela signifie que 56 agents sur 100 ont été absents au moins une fois dans l'année.

Taux de fréquence

84,7%

0,0% 0.0% 84,7%

Le taux de fréquence est de 85 %, cela signifie que pour 100 agents, on dénombre 85 arrêts sur l'année.

Indice de gravité*

Compressible

Non compressible

Autre

13,4

13,44

0.00

0.00

L'indicateur de gravité est de 13, cela signifie que la durée moyenne d'un arrêt est de 13 jours.

Données absentéisme selon le statut

Fonctionnaires

Taux d'absentéisme Taux d'exposition 56,1%

86,0%

Indice de gravité*

*Durée moyenne des arrêts

Part des agents absents

56,1% 32
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

Taux de fréquence

Taux de fréquence

Nombre de jours d'absence

Contractuels permanents

Taux d'absentéisme Taux d'exposition 0.5% 50,0%

50,0%

*Durée moyenne des arrêts

Indice de gravité*

Part des agents absents

50,0% Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

Nombre de jours d'absence

Données absentéisme selon les tranches d'âge (emplois permanents)

*Un agent peut être compté plusieurs fois si absent sur plusieurs motifs

Tranche d'âge	Taux d'absentéisme	Taux d'exposition*	
65 ans et plus			Le taux d'absentéisme
60 à 64 ans	4,2%	66,7%	le plus élevé concerne
55 à 59 ans	2,5%	50,0%	les 20 à 24 ans avec 16,16%
50 à 54 ans	2,3%	54,5%	10,10%
45 à 49 ans	2,0%	33,3%	
40 à 44 ans	6,7%	57,1%	Le taux d'exposition le
35 à 39 ans	2,0%	55,6%	plus élevé concerne les
30 à 34 ans	2,6%	40,0%	20 à 24 ans avec 200%
25 à 29 ans	0,7%	75,0%	
20 à 24 ans	16,2%	200,0%	
moins de 20 ans			

Données absentéisme selon le motif d'absences (emplois permanents)

Motif d'absence	Taux d'absentéisme	Taux de fréquence	Taux d'exposition	Indice de gravité
Pour maladie ordinaire	3,1%	81,4%	52,5%	13,7
Pour accidents du travail imputables au service	0,1%	3,4%	3,4%	7,0
Pour accidents du travail imputables au trajet	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour maladie professionnelle ou contractée en service	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour congé de maladie longue durée	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour congé de longue maladie, congé de grave maladie	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour disponibilité d'office pour raison de santé	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour maternité et adoption (1)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption, pour paternité et accueil de l'enfant, pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance	0,0%	0,0%	0,0%	0,0

> Absences compressibles selon le nombre d'arrêt moyen par agent absent

Fonctionnaires

Pour maladie ordinaire	1,6 arrêts par agent absent
Pour accidents du travail imputables au service	1 arrêt par agent absent
Pour accidents du travail imputables au trajet	Aucun arrêt

Contractuels permanents

Pour maladie ordinaire	1 arrêt par agent absent
Pour accidents du travail imputables au service	Aucun arrêt
Pour accidents du travail imputables au trajet	Aucun arrêt

Zoom sur la maladie ordinaire

Chiffres clés (emplois permanents)

Taux d'absentéisme 3,1% Taux d'exposition 52,5% > Taux de fréquence 81,4%

Gravité 13,7 jours par arrêt

31 agents absents pour maladie ordinaire 30 fonctionnaires 1 contractuel permanent

Part des agents absents

Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

Nombre de jours d'absence

> Part des agents absents pour maladie ordinaire

Selon le statut

Fonctionnaires Contractuels permanents 52,63% 50,00%

Selon le genre

Femmes **Hommes** 57.14% 45.83%

Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	0,0%
60 à 64 ans	4,2%
55 à 59 ans	2,5%
50 à 54 ans	2,0%
45 à 49 ans	2,0%
40 à 44 ans	6,7%
35 à 39 ans	2,0%
30 à 34 ans	2,6%
25 à 29 ans	0,7%
20 à 24 ans	15,9%
Moins de 20 ans	0,0%

Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les agents de 20 à 24 ans, soit 15,9%

Zoom sur les accidents de service et de trajet

Chiffres clés (emplois permanents)

Taux d'absentéisme 0,1% Taux d'exposition 3.4% > Taux de fréquence 3,4% Gravité 7 jours par arrêt 2 agents absents suite à des acccidents (service ou trajet)

2 fonctionnaires

Part des agents absents

Nombre d'arrêts

Nombre de jours d'absence

> Part des agents absents pour accident de travail

Selon le statut

Fonctionnaires Contractuels permanents 3,51% 0,00%

Selon le genre

Femmes Hommes 0.00% 8.33%

> Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	0,0%
60 à 64 ans	0,0%
55 à 59 ans	0,0%
50 à 54 ans	0,3%
45 à 49 ans	0,0%
40 à 44 ans	0,0%
35 à 39 ans	0,0%
30 à 34 ans	0,0%
25 à 29 ans	0,0%
20 à 24 ans	0,3%
Moins de 20 ans	0,0%

Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les agents de 50 à 54 ans, soit 0,3%

Zoom sur la longue maladie, la disponibilité d'office, la grave maladie et maladie de longue durée

Chiffres clés (emplois permanents)

- Taux d'absentéisme 0,0% > Taux d'exposition 0,0% > Taux de fréquence 0,0%
- Gravité 0,0
- agent absent

Part des agents absents

Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

Nombre de jours d'absence

> Part des agents absents

Selon le statut

Fonctionnaires

Contractuels permanents

0,00%

Selon le genre

Femmes 0.00%

0,00%

Hommes

0.00%

> Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	0,0%
60 à 64 ans	0,0%
55 à 59 ans	0,0%
50 à 54 ans	0,0%
45 à 49 ans	0,0%
40 à 44 ans	0,0%
35 à 39 ans	0,0%
30 à 34 ans	0,0%
25 à 29 ans	0,0%
20 à 24 ans	0,0%
Moins de 20 ans	0,0%

Zoom sur les congés maternité et paternité(y compris accueil de l'enfant et

Chiffres clés (emplois permanents)

Taux d'absentéisme Taux d'exposition 0,0% > Taux de fréquence 0,0%

Part des agents absents

Nombre d'agents absents

7,3

Nombre de jours d'absence: 0

Zoom sur les absences pour "autres raisons" (hors moif syndical ou de

Chiffres clés (emplois permanents)

- Taux d'absentéisme
- Taux d'exposition 0,0%

Part des agents absents

> Taux de fréquence

Nombre d'agents absents

0,0%

Nombre de jours d'absence: 0

Zoom sur les emploi non permanents

Chiffres clés (emplois non permanents)

- Taux d'absentéisme
- 1,4%
- Taux d'exposition
- 0,1% 0,2%
- > Taux de fréquence
- Gravité
 - 5 agents absents

Part des agents absents

Nombre d'arrêts

Nombre de jours d'absence

Part des agents absents

Selon le genre

Femmes Hommes 42,86% 33,33%

Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	
60 à 64 ans	
55 à 59 ans	0,0%
50 à 54 ans	0,0%
45 à 49 ans	
40 à 44 ans	1,1%
35 à 39 ans	1,9%
30 à 34 ans	4,0%
25 à 29 ans	5,2%
20 à 24 ans	0,0%
Moins de 20 ans	0.0%

Zoom sur la maladie ordinaire

Chiffres clés (non permanents)

> Taux d'absentéisme Taux d'exposition 0,1% > Taux de fréquence 0,2% Indice de gravité 5,3

Part des agents absents

30,8% Anombre d'agents absents

Zoom sur les accidents de travail

Chiffres clés (non permanents)

Taux d'absentéisme Taux d'exposition 0.0% Taux de fréquence 0,0% > Indice de gravité 0,0

Part des agents absents

Nombre d'agents absents

Précisions méthodologiques

Les enjeux de l'évaluation de l'absentéisme

Face aux enjeux actuels de santé au travail, de prévention des risques et de maîtrise des ressources ainsi que de la masse salariale, il est nécessaire de s'intéresser à nos pratiques de gestion des ressources humaines. Dans ce contexte, l'absentéisme, en tant que phénomène multifactoriel générant un coût significatif et impactant la qualité, voire la continuité du service public, est une préoccupation majeure pour les employeurs territoriaux. Etant donné la part imprévisible des absences, la mise en oeuvre des actions de maîtrise de l'absentéisme ne peut s'appuyer exclusivement sur des indicateurs quantitatifs. De plus, l'absentéisme demeure un sujet complexe aux nombreuses définitions dont aucune ne fait consensus. Les modes de calcul sont multiples et les indicateurs peuvent varier. Son évaluation demeure difficile à mettre en place comme les comparaisons entre employeurs qui sont à prendre avec précaution. Aussi, les Centres de Gestion ont élaboré une méthodologie nationale comprenant des définitions et des indicateurs d'absentéisme communs. Celle-ci s'accompagne d'un outil de mesure et de suivi de l'absentéisme permettant à chaque employeur de disposer d'une analyse sur sa collectivité, sur la base des données du Rapport Social Unique. Il est ainsi possible d'établir des comparaisons objectives entre collectivités grâce aux analyses réalisées par les Centres de Gestion.

> 3 "groupes d'abences" identifiés

1/Absences compressibles

2/Absences médicales

3/ Absences globales

Maladie ordinaire et accidents du travail

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

Absences médicales+ Maternité, paternité adoption, autres raisons*

^{*}Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

Les indicateurs d'absences

Taux d'absentéisme	Note de lecture
(Nombre de jours calendaires d'absences x 100)	
/ (Nombre d'agents au 31/12 x 365)	Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Le choix de la règle des 365ème

Face aux différentes formules de calcul existantes, les Centres de Gestion ont retenu la règle des 365ème. Comme tout mode de calcul, il résulte d'un choix et présente des qualités et des défauts. La règle des 365ème retient comme numérateur le nombre total de jours calendaires d'absence, bien que cela puisse tendre à surévaluer le nombre de jours effectivement non travaillés en intégrant des jours non ouvrés dans le décompte des absences. À l'inverse, la règle du 5/7ème (nombre de jours calendaires multiplié par 5/7) tend à réduire l'impact des jours non ouvrés dans le décompte des absences, mais peut conduire à minimiser l'absentéisme en particulier face à des arrêts "courts" ne comportant que des jours ouvrés. La règle des 365ème présente aussi l'avantage de recourir à des données présentes au sein des collectivités et respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie (nombre de jours calendaires). De plus, cette formule de calcul est plus adaptée aux temps non complets, nombreux dans les collectivités, contrairement à la règle du 5/7ème qui applique 5 jours de travail sur 7 en ne retenant que les temps complets.

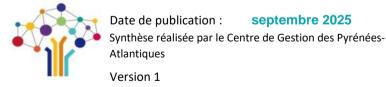
Taux d'exposition	Note de lecture	
(Nombre d'agents absents)*100 / (Nombre d'agents au 31/12)	Si le taux d'exposition est de 8 %, cela signifie que 8 agents sur 100 ont été absents au moins une fois dans l'année.	
Taux de fréquence	Note de lecture	
(Nombre d'arrêts x 100) / (Nombre d'agents au 31/12)	Si le taux de fréquence est de 40 %, cela signifie que pour 100 agents présents au 31/12, on dénombre 40 arrêts sur l'année, soit 0,4 arrêt par agent	
Gravité	Note de lecture	
Nombre de jours calendaires d'absences / Nombre d'arrêts	Si l'indicateur de gravité est de 8, cela signifie que la durée moyenne d'un arrêt est de 8 jours.	

N.B. Pour chaque indicateur, il convient dans tous les cas d'être attentif et de préciser la nature des absences comptées, la période de décompte, le statut et le profil des agents (âges, métiers...) pris en compte dans l'analyse.

Réalisation

Cette synthèse sur l'absentéisme reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.

septembre 2025





FOCUS RPS

Pyramide des âges

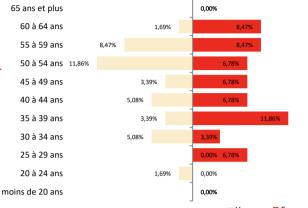
> En moyenne, les agents de la collectivité ont 46

Âge moyen des agents permanents

Fonctionnaires	47,0
Contractuels sur emploi permanent	32,5
Emplois permanents	46,5

- ▶ En moyenne, les fonctionnaires ont 47 ans
- ▶ En moyenne, les contractuels sur emploi permanent ont 33 ans

Pyramide des âges



■ Hommes ■ Femmes

Absences

Fonctionnaires

Taux d'absentéisme		Taux d'exposi	aux d'exposition Taux d		ux de fréquence		Indice de gravité*	
3,2%		56,1%		86,0%		13,6		

Part des agents absents

Nombre d'arrêts

668

Nombre de jours d'absence

*Durée moyenne des arrêts

*Durée moyenne des arrêts

Contractuels permanents

Taux d'absentéisme		Taux d'expos	position Taux de fréquence		jence	Indice de gravité*	
0,5%		50,0%		50,0%		4,0	

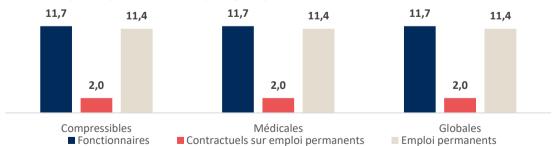
Part des agents absents

50,0% Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

Nombre de jours d'absence

Nombre moyen de jours d'absence par agent présent au 31/12



1/Absences compressibles

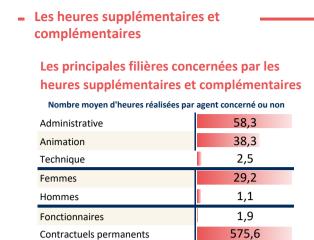
Maladie ordinaire et accidents du travail

2/Absences médicales

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3/ Absences globales

Absences médicales+ Maternité, paternité adoption, autres raisons*



Télétravail

 La collectivité a délibéré sur la mise en place du télétravail

Les principales modalités de télétravail Nb agents

de manière régulière	7
depuis leur domicile ou un autre lieu privé	7
sur des jours fixes	7
un jour par semaine	7
Administrative	6
Animation	1

Mouvements de personnel

Evolution des effectifs permanents

71*	- 22=	Variation des effectifs	-16,9%	Taux de rotation	18,5%	59
agents au 31/12/202	23 —					→ 31/12/2024
18 départs 📞				6	arrivées	

- Le taux de rotation s'élève à 18,5%
- Accidents de travail et maladies professionnelles

Le taux de fréquence des accidents de travail est de 3,39 pour 100 agents permanents

Nombre d'arrêts

Accident de service	2,0
Accident de trajet	0,0
Maladies professionnelles	0,0
ATI** au cours de l'année	1,0

^{**} Allocations Temporaires d'Invalidité (ATI)

Les principaux cadres d'emplois concernés par les accidents de travail (selon le nb de jours d'arrêt)

% sur le total des jours d'arrêt Nb moyen de jours

Adjoints techniques	100,0%	7

Existence d'un document unique (DUERP) (Mis à jour en 2015)

Existence d'un plan de prévention des RPS

Existence d'une démarche de prévention des TMS

Existence d'une démarche de prévention des risques cancérogènes (CMR)

Existence d'un registre de santé et de sécurité au travail

Adhésion à un contrat d'assurance pour la gestion du risque maladie

Documents et démarches de prévention

Dépenses, Formations liées à la prévention

Nombre de jours de formation



Dépenses liées à la formation

Prévention



Dépenses liées à la prévention

Actions et dépenses de préventions	Montant en €	Nombre de jours	Coût moyen
Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention	0€	8	0€
Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	0€	2	0€
Formation dans le cadre des habilitations	0€	23	0€
Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité (*)	0€		-
Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail. Cet indicateur regroupe			
l'ensemble des frais liés à l'amélioration des conditions d'hygiène et de prévention (autres formations, investissements, Equipements de Protection	0€		

Accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Nombre d'accompagnements par un conseiller en évolution professionnelle



0,0% des agents permanents

	Femmes	Hommes
Caégorie A	0	0
Catégorie B	0	0
Catégorie C	0	0

- Temps partiel thérapeutique, inaptitudes et reclassements

0 Nombre de décisions d'accords de temps partiel thérapeutique recensées sur l'année Nombre de décisions d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail 0 Nombre de demandes de reclassements au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou à une 0 maladie professionnelle Nombre de décisions de reclassements au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail àu à une maladie 0 professionnelle

Nombre de signalements

		Emanant d	les usagers	Emanant dı	ı personnel
	Nombre de signalements	avec arrêt de	sans arrêt de	avec arrêt de	sans arrêt de
	pour 1 000 agents permanents	travail	travail	travail	travail
	Actes de violence physique	0	0	0	0
	Actes de violence sexuelle	0	0	0	0
es	Harcelement moral	0	0	0	0
Femm	Harcelement sexuel	0	0	0	0
æ	Actes de discrimination	0	0	0	0
	Agissements sexistes	0	0	0	0
	Menaces et actes d'intimidation	0	0	0	0
	Actes de violence physique	0	0	0	0
	Actes de violence sexuelle	0	0	0	0
es	Harcelement moral	0	0	0	0
Hommes	Harcelement sexuel	0	0	0	0
_ '	Actes de discrimination	0	0	0	0
	Agissements sexistes	0	0	0	0
	Menaces et actes d'intimidation	0	0	0	0

Droits sociaux

La collectivité a été concernée par des grèves

Droits syndicaux

Nombre de jours de grève

Heure de décharges d'activité de services

Sur mot d'ordre national	1	
Sur mot d'ordre uniquement local	0	
Non précisé autres	0	

Auxquelles ont droit les organisations syndicales

Nombre d'heures effectivement utilisées

 Zoom sur les indicateurs suivis au niveau national par le Conseil Commun de la Fonction Publique



L'accord-cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux (RPS) dans la fonction publique du 22 octobre 2013 prévoit que chaque employeur public doit élaborer un plan d'évaluation et de prévention des RPS. Ce document se compose de données de cadrage, d'indicateurs de perception ou de vécu et indicateurs de fonctionnement mais également des indicateurs de santé au travail. Pour répondre à cette obligation réglementaire, il convient de compléter cette synthèse quantitative des RPS par des éléments qualitatifs.

Les indicateurs quantitatifs présentés ici sont ceux préconisés par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP, Livret 5 : Indicateurs de diagnostic des risques psychosociaux) et présents dans le Rapport sur l'Etat du personnel des Collectivités. 4 indicateurs, suivis au niveau national par le Conseil Commun de la Fonction Publique, sont aussi précisés selon des modalités de calculs identiques, à savoir : le taux d'absentéisme pour raisons de santé, le taux de rotation, le taux de visite sur demande au médecin de prévention et le nombre d'actes de violence physique envers le personnel.

Réalisation

Cette synthèse sur les risques psychosociaux reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **septembre 2025**Synthèse réalisée par le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques

Version 1



FOCUS REMUNERATION 2024

 Données globales sur la rémunération (Emplois permanents)

Budget de fonctionnement

5 211 289 €

Charges de personnel

3 072 543 €

Part des charges de personnels

59,0% | **55,2%** | Moyenne de la strate (2023)

Rémunérations des agents sur emploi permanent

Rémunérations annuelles brutes 1 692 337 €

Primes et indemnités versées 229 536 €

Heures supplémentaires et/ou complémentaires 16 430 €

Nouvelle Bonification Indiciaire 9 941 €

Part des primes



- > Votre collectivité est concernée par les heures supplémentaires et les heures complémentaires.
 - > Votre colllectivité a rémunéré 1 259 heures supplémentaires et/ou complémentaires.

, Rémunérations (Emplois permanents)

Moyenne selon le statut	
Fonctionnaires	28 609 €
Contractuels permanents	29 619 €
Moyenne selon la catégorie	
Catégorie A	S
Catégorie B	34 208 €
Catégorie C	27 256 €
Moyenne selon le genre	
Hommes	29 109 €
Femmes	28 317 €

- La rémunération moyenne annuelle brute des fonctionnaires est de 28609 €
- La rémunération moyenne annuelle brute des catégorie C est de 27256 €
- La rémunération moyenne annuelle brute des femmes est de 28317 €
- La rémunération moyenne annuelle brute est de 28659 €

Ecart de rémunération des femmes par rapport aux hommes

28 659 €

Catégorie A -

Moyenne globale

Catégorie B -18,6%
Catégorie C +1,8%

L'écart de rémunération le plus important concerne les agents de la catégorie B

Rémunération moyenne selon le statut et la catégorie



s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Primes (Emplois permanents)

Répartition de la rémunération annuelle brute des emplois permanents

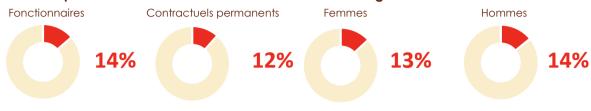
Rémunération statutaire 1 413 207 €

Rémunération annuelle brute : SFT* 23 223 €

1 692 337 € HSC 16 430 €

NBI* 9 941 €

Part des primes dans la rémunération selon le statut et le genre



Selon la catégorie



. Rémunérations et primes selon le genre (Emplois permanents)

	Catég	Catégorie A		Catégorie B		orie C
Filières	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administrative	-	S	34 068 €	-	29 240 €	24 942 €
Animation	-	-	S	-	26 378 €	21 825 €
Culturelle	-	-	S	-	S	-
Incendie secours	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	-	-	-	-	29 604 €	-
Sportive	-	-	-	-	-	-
Technique	-	-	-	38 335 €	26 869 €	27 886 €
Moyenne toute filière	-	S	32 311 €	38 335 €	27 476 €	26 978 €
	Catég	Catégorie A		orie B	Catégorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Part des primes	0,0%	17,8%	13,3%	17,9%	13,0%	13,2%

Les principales filières concernées par les heures supplémentaires et complémentaires

	Nb h.		Nb h.
Administrative	58,33	Femmes	29,2
Animation	38,32	Hommes	1,1
Technique	2,54		

^{*}uniquement des fonctionnaires

Montant moyen d'IFSE par EPTR selon le statut, le genre, la catégorie et la filière

		Fonctionnaires							
		Femmes			Hommes				
Filières	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C			
Administrative		4 53 3 €	3 609 €	8 940 €		2 651 €			
Animation		4 800 €	2 585 €			2 269 €			
Sociale			<mark>3</mark> 211 €						
Technique			2 894 €		6 659 €	<mark>3</mark> 310 €			

	Contractuels sur emploi permanent						
		Femmes		Hommes			
Filières	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Administrative							
Animation							
Sociale							
Technique							

Ecart Femmes/Hommes IFSE et CIA selon statut, catégorie et filière

		IFSE				CIA						
	Fonc	tionnai	res	Contractuels		Fonctionnaires			Contractuels			
Filières	A	В	С	Α	В	C	Α	В	C	Α	В	C
Administrative			958€						11 €			
Animation			316€						94 €			
Technique			-416 €						22€			

Réalisation

Cette synthèse sur la rémunération reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : septembre 2025

Synthèse réalisée par le Centre de Gestion des PyrénéesAtlantiques

Version 1

FOCUS RASSCT 2024

Les accidents de service (Emplois permanents)

Nombre d'accidents



Nombre de jours d'absence Nombre de jours par accident

Nombre d'agents arrêtés en moyenne

Filières	Hommes	Femmes	Ensemble	%	
Administrative	0	0	0		> Selon le genre
Animation	0	0	0		Femmes 0,0%
Culturelle	0	0	0		Hommes 100,0%
Incendie secours	0	0	0		
Médico-sociale	0	0	0		
Médico-technique	0	0	0		
Police municipale	0	0	0		> Selon la catégorie
Sociale	0	0	0		Cat A 0,0%
Sportive	0	0	0		Cat B 0,0%
Technique	2	0	2	100%	Cat C 100,0%
Ensemble	2	0	2		

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité*
0,1%	3,4%	3,4%	7,0
			*Durée moyenne des arrêts

 Les accidents de trajet (Emplois permanents)

Nombre d'accidents

Part sans arrêt de travail

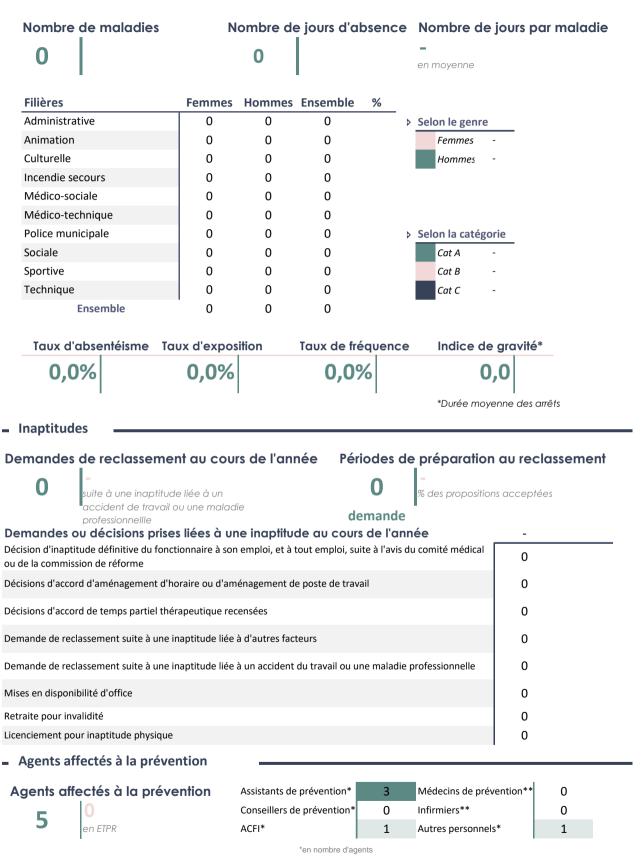
Nombre de jours d'absence Nombre de jours par accident

Nombre d'agents arrêtés en moyenne

Filières	Hommes	Femmes	Ensemble	%		
Administrative	0	0	0		> Selon le genre	
Animation	0	0	0		Femmes -	
Culturelle	0	0	0		Hommes -	
Incendie secours	0	0	0		_	
Médico-sociale	0	0	0			
Médico-technique	0	0	0			
Police municipale	0	0	0		> Selon la catégorie	
Sociale	0	0	0		Cat A -	
Sportive	0	0	0		Cat B -	
Technique	0	0	0		Cat C -	
Ensemble	. 0	0	0			

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité*
0,0%	0,0%	0,0%	0,0

Les maladies professionnelles



**en ETPR

- Actions liées à la prévention

Nombre de jours de formation

33

0 €Dépenses liées à la prévention

Actions et dépenses de préventions	Montant en €	Nombre de jours	Coût moyen
Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention	0€	8	0€
Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	0€	2	0€
Formation dans le cadre des habilitations	0€	23	0€
Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité (*)	0€		
Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail. Cet indicateur regroupe l'ensemble des frais liés à l'amélioration des conditions d'hygiène et de prévention (autres formations, investissements, Equipements de Protection Individuelle)	0€		

– Documents et démarches de prévention

Existence d'un document unique (DUERP) (Mis à jour en 2015)	\checkmark	
Existence d'un plan de prévention des risques psychosociaux	X	En cours
Existence d'une démarche de prévention des TMS	X	En cours
Existence d'une démarche de prévention des risques cancérogènes (CMR)	X	
Existence d'un registre de santé et de sécurité au travail	\checkmark	
Adhésion à un contrat d'assurance pour la gestion du risque maladie	\checkmark	

Réunions statutaires

Nombre de réunions statutaires

4

Nombre de réunions du FSSSCT

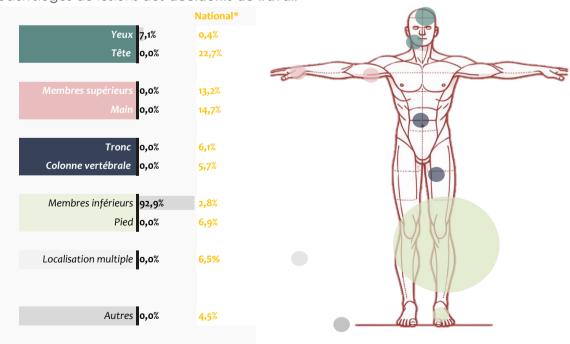
0

Nb de jours cumules d'activité des représentants Accidents de travail par types d'activités, sièges et nature des lésions et les éléments matériels

Principaux types d'activités* exercées lors de l'accident de travail



Principaux sièges de lésions des accidents de travail



*Données FPT RSU 2022

Le siège principal de lésions des accidents de travail se situe aux membres inférieurs représentants 92,9% des jours d'arrêts liés aux accidents de travail.

Principaux éléments matériels liés aux accidents de travail



Le principal élément matériel lié aux accidents est l'objet ou la personne manipulée (92,9% des jours d'arrêts)

Principales natures de lésions liées aux accidents de travail



 La principale nature de lésions liée aux accidents est l'atteinte ostéo-articulaire et/ou musculaire (92,86% des jours d'arrêts)

Les maladies professionnelles

Principaux types d'activités* liées aux maladies professionnelles







Espaces verts



Collecte des

ordures

ménagères



rangement de

chantiers (voirie)

Restauration

et sportif

surveillance

Maintenance eau et assainissement

Magasinage et stockage



vehicule)

voirie)





Funéraires



Autres activités



Traiet (domicile/travail)



Déplacement de missions

Principaux types de maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service reconnues dans l'année



Documents et démarches de prévention complémentaires

Existence d'une évaluation des risques psychosociaux par service
Existence d'un diagnostic RPS
Existence d'un programme annuel de prévention ou un plan d'action santé sécurité
Dispose du rapport d'activités de la médecine préventive
Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) désigné
Nombre de visite(s) de l'ACFI dans l'année
Nombre de saisines du CST/CHSCT pour l'exercice du droit d'alerte ou de retrait
Existence d'un diagnostic de pénibilité annexé au document unique
Existence de fiches individuelles de suivi des facteurs de pénibilité
Existence de fiches d'exposition à la pénibilité réalisées dans l'année
Existence de fiches d'exposition à l'amiante
Existence de fiches d'exposition à l'amiante réalisées dans l'année
Existence d'un plan de prévention des entreprises extérieures

- Réalisation -

Cette synthèse sur la santé, de la sécurité et des conditions de travail reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : septembre 2025 Synthèse réalisée par le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques

Version 1